



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de la circulation
Section : Police et Réglementation de la Circulation
Affaire suivie par : Mme Myriam BRIOU
Référence
Tél. : 03.21.21.21.98

Demande de candidature à l'examen du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière B.E.P.E.C.A.S.E.R.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen en vue de l'obtention du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.), pour la catégorie B pour la session 20 .

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le :

à

Domicile (adresse complète) :

Nom et adresse du centre de formation ayant assuré ma préparation (faire apposer le cachet de ce centre ou préciser qu'il s'agit d'une préparation personnelle).

J'annexe à la présente les pièces énumérées au verso.

Fait à le

(signature)

PIECES A PRODUIRE

A – Dans tous les cas :

- ❖ Copie d'un justificatif d'identité et d'état civil
- ❖ Trois photographies d'identité (inscrire nom et prénom au verso – format 2,5 x 4)
- ❖ Une photocopie du permis de conduire (recto et verso)
- ❖ Quatre enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.
- ❖ Une déclaration sur l'honneur précisant transmettre, au plus tard soixante jours après la date des résultats des épreuves d'admissibilité, un certificat en cours de validité attestant qu'il remplit bien les conditions d'aptitude physiques mentionnées à l'article R. 212-2 du code de la route (les imprimés et la liste des médecins agréés sont disponibles en mairie ou en sous-préfecture)

Pour les candidats non inscrits dans un centre de formation agréé

- ❖ **Un justificatif de domicile de moins de trois mois, à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription**

B - Pour les candidats dispensés de l'épreuve de contrôle de niveau :

- ❖ Une photocopie d'un des diplômes figurant sur la liste jointe en annexe
- OU**
- ❖ Une attestation délivrée par la préfecture certifiant la réussite de l'épreuve de contrôle de niveau

C – Pour les candidats dispensés des épreuves d'admissibilité :

- ❖ Une attestation délivrée par la préfecture du lieu d'examen certifiant la réussite aux épreuves d'admissibilité de l'une des deux sessions antérieures